

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 09 FEVRIER 2023

Le 09 février deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Guilhaierand-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY.

Date de convocation : Vendredi 10 février 2023

Etaient présents :

Mme GAUCHER, M. CLOUE, M. COQUELET, Mme COSTEROUSSE, Mme MALLET, M. DUBAY, M. GERLAND, M. GUIGAL, M. LE GALL, Mme QUENTIN-NODIN, M. AVOUAC, M. PONTAL, M. LAFAGE, M. MONTIEL, M. POMMARET, M. MIZZI, M. RIAILLON, M. DUPIN, Mme GOUMAT.

Etaient absents excusés :

Mme CHEBBI, M. DARNAUD, M. GOUNON, M. PONSICH, M. RANC, Mme RENAUD, Mme RIFFARD, Mme SALLIER, M. CHAUVEAU, Mme FORT-BRISQUET, Mme METTRA, Mme VOSSEY-MATHON, Mme SICOIT, Mme ROSSI, Mme PEYRARD, M. COULMONT, Mme SORBE, Mme LEJUEZ, Mme MORFIN, Mme SIMON, M. DIETRICH, M DEVOCHELLE.

Madame Ilhem CHEBBI, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Josette MALLET.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LAFAGE.

Monsieur Régis PONSICH, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Monsieur Kévin RANC, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Jacky CLOUE.

Madame Isabelle RENAUD, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Brigitte COSTEROUSSE.

Madame Jany RIFFARD, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur André COQUELET.

Madame Brigitte SALLIER, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jean RIAILLON.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Matthieu LE GALL.

Madame Stéphanie FORT-BRISQUET, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jacques DUBAY.

Madame Mireille METTRA, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Agnès QUENTIN-NODIN.

Madame Nathalie VOSSEY-MATHON, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Bernard GUIGAL.

Madame Geneviève PEYRARD, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Olivier MONTIEL.

Monsieur Hervé COULMONT, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Denis DUPUN.

Madame Gaëlle LEJUEZ, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrice POMMARET.

Madame Magali MORFIN, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Michel MIZZI.

Madame Anne SIMON, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GERLAND.

Monsieur David DIETRICH, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Thierry AVOUAC.

Monsieur Claude DEVOCHELLE, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Laëtitia GOUMAT.

A l'énoncé de l'appel, Monsieur le Président constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

La séance est donc reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum, au mercredi 15 février 2023 à 18h30.

Fin de la réunion à 18h45

Le Président,
Jacques DUBAY

